



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

## Première Commission

**17**<sup>e</sup> séance

Jeudi 10 novembre 1994, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. M. Valencia Rodríguez . . . . . (Équateur)

*La séance est ouverte à 10 h 45.*

### Point 73 de l'ordre du jour

#### Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission (A/49/579)

##### Échange de vues

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je rappelle que la Commission a déployé d'énormes efforts en ce qui concerne le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Les travaux entrepris par l'Ambassadeur von Wagner, Président de la Commission à sa quarante-huitième session — qui ont abouti à l'adoption de la décision 48/499 — ont apporté une contribution précieuse à cet égard. De plus, la résolution 48/87 a servi de directives générales à la Commission pour examiner cette question et poursuivre ses travaux, étant donné qu'elle établit les 10 grands sujets d'étude et qu'elle donne par ailleurs des directives au Président de la Première Commission sur la manière de conduire les consultations relatives à la rationalisation ultérieure des travaux de la Commission en vue d'améliorer son efficacité.

Sur la base de ces efforts et conformément à cette décision et à cette résolution, au cours de l'examen des points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale auquel elle a procédé à la présente session, la Commission a entrepris un exercice comportant trois étapes fondamen-

tales : premièrement, un débat général; deuxièmement, des discussions structurées tenues au cours de séances officielles sur des questions spécifiques concernant l'approche par thèmes des points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale; et, enfin, l'adoption de décisions sur tous les projets de résolution relatifs aux points ci-dessus.

D'après les vues de nombreuses délégations, la seconde étape devrait, compte tenu de notre expérience, aider les délégations à préparer leurs projets de résolution, car le but des discussions officielles devrait être de déterminer les positions des délégations et de les aider à jauger les points de convergence ou de divergences que peuvent susciter les principales questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

Il est maintenant demandé aux délégations d'évaluer les résultats de ce premier essai. L'objectif fondamental est de faire en sorte que la Commission puisse s'acquitter le plus efficacement possible de ses importantes fonctions, étant donné que les points à son ordre du jour ont des incidences incontestables sur les aspects fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour atteindre cet objectif, la Commission doit s'efforcer d'utiliser efficacement le temps et les ressources dont elle dispose, c'est-à-dire les services de conférence. Je suis certain qu'une utilisation efficace des ressources permettra à la Commission de s'acquitter de ses fonctions de façon plus satisfaisante.

Les membres de la Commission sont saisis des documents suivants dans l'examen de ce point : A/C.1/48/L.59, A/48/688/Add.1 et A/49/579. En outre, il faut signaler que les délégations qui sont représentées au Bureau étudient la possibilité de présenter, à un stade ultérieur, un projet de résolution sur cette question.

**M. Kamal** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : La question de la rationalisation est un sujet auquel la Première Commission accorde depuis ces dernières années une grande attention en s'efforçant de procéder à une autocritique et de voir comment la Commission pourrait mieux s'adapter à un monde en mutation où le changement est important et profond mais encore incomplet. Il est évident que cette rationalisation ne saurait être un exercice limité dans le temps. Elle doit être menée au cours d'une certaine période, ses résultats devant être vérifiés et évalués, et des réajustements devant être apportés tous les ans.

Monsieur le Président, il convient de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur von Wagner, dont l'énergie et l'approche structurée coutumières ont obligé la Commission à examiner des idées et à aller de l'avant, et ce, d'un pas beaucoup plus rapide que celui dont elle a l'habitude ou qu'elle n'aurait adopté s'il n'avait personnellement imprimé un élan particulier à cet exercice.

Nous allons, bien entendu, entendre les points de vues généraux de tous nos collègues mais, dans un souci de brièveté, je voudrais passer directement au document que, d'après ce que je crois comprendre, certains membres du Bureau ont préparé et dont certaines copies sont mystérieusement apparues dans cette salle. Plus tôt ce document sera placé sur tous les bureaux, plus tôt notre discussion sera susceptible d'atteindre ses objectifs, car à première vue il semble s'agir d'un excellent document, bien informé, qui, après un examen détaillé, pourrait nous permettre de progresser rapidement. En examinant les idées que les délégations intéressées ont présentées dans ce document, il convient de discuter de l'évaluation dont a fait l'objet la discussion structurée de points particuliers, expérience qui a été menée pour la première fois cette année. L'expérience a été concluante; à certains moments elle a suscité un grand intérêt alors qu'à d'autres il y a eu un grand vide. J'imagine que cela n'a rien d'anormal lorsqu'on procède à ce genre de démarche pour la première fois, mais le fait est qu'il est beaucoup trop tôt pour parvenir à une évaluation définitive de cette discussion structurée portant sur des points particuliers. Il faudrait poursuivre cette discussion pendant un an ou deux et n'en juger qu'à l'appui des résultats auxquels

elle aura abouti selon les moments et les années. L'idée est bonne. L'idée de procéder à des consultations officieuses est même indispensable aux travaux de la Première Commission. L'utilisation des termes «discussion structurée» a peut-être été perçue de façon erronée et quand le projet de résolution définitif sera examiné, il conviendra de décider s'il faut ou non utiliser les mots «discussion structurée» ou s'il faut donner la préférence à un qualificatif moins fort, plus modéré, afin de souligner le caractère officieux des discussions plutôt que leur caractère structuré.

Ces discussions officieuses seront absolument essentielles l'année prochaine, qui sera marquée par des changements profonds, des doutes et un processus de réflexion. Comme les membres le savent, parmi les projets de résolution que nous examinerons en Première Commission figure la proposition relative à la tenue d'une session extraordinaire consacrée au désarmement en 1996. Cette proposition tient au fait que de nombreuses délégations estiment que le moment approche où nous devons répondre aux questions que l'on se pose. Dans quelle direction s'oriente le désarmement? Quel est l'ordre du jour pour la ou les prochaines décennies? Comment cet ordre du jour sera-t-il défini? Dans quelle instance devraient se dérouler les discussions? Comment les questions de sécurité seront-elles examinées parallèlement aux questions de désarmement? Quelle importance revêt la sécurité dans le cadre du désarmement? Que signifie exactement la sécurité?

Ce sont là des questions fondamentales que la Première Commission devra examiner et sur lesquelles elle devra se prononcer. Cela ne peut être fait durant des sessions officielles. Cela ne peut être initialement fait que lors de sessions officieuses, ce qui explique que, l'année prochaine, l'essentiel des travaux se fera durant les sessions officieuses.

Lors des débats antérieurement tenus ici durant des sessions officieuses, ma délégation a également eu l'occasion de souligner que la configuration de la présente salle n'est pas propice à l'organisation de débats officieux appropriés et réfléchis. La présente salle, dans laquelle la plupart d'entre nous ne peuvent voir que le dos des autres personnes présentes tandis que d'autres tentent de se protéger de ceux qui sont assis derrière eux, n'est pas propice à la tenue de discussions officieuses. Il faut pouvoir se parler face à face, ce qui n'est malheureusement pas possible dans la salle de conférence 4. Ma délégation a eu l'occasion de le signaler à la Commission et de demander qu'une autre salle de conférence soit mise à notre disposition. Malheureusement, lorsque la question s'est posée,

nous nous sommes rendu compte qu'aucune des autres salles de conférence n'était disponible parce que toutes avaient déjà été attribuées à d'autres utilisateurs.

Nous sommes parvenus à aller quelque peu de l'avant cette année, mais je ne crois pas que nous pourrions faire de même l'année prochaine. Voilà pourquoi un travail préliminaire doit être fait dès maintenant pour que, lors de la prochaine session de la Première Commission, des salles de conférence et de travail supplémentaires soient mises à notre disposition pour que nous puissions mener des travaux officieux.

S'agissant du document lui-même — et je présume que les délégations en prendront connaissance — je demanderais donc que l'on tienne compte de trois propositions. Premièrement, il faudrait peut-être remplacer le terme «structuré», qui donne une impression erronée, par un terme moins rigoureux dans sa signification.

Deuxièmement, lorsque nous parlons de l'établissement de dates limites, nous savons qu'il s'agit là d'un problème qui s'est posé cette année. On a dû constamment reporter des dates limites parce qu'elles empiétaient sur les discussions officielles elles-mêmes. Je crois que nous devrions nous attacher à fixer les dates limites pour qu'elles tombent après la fin des discussions officielles. Il faudrait que la formulation retenue suggère clairement que nous ne disons pas que les dates limites devraient être fixées après la fin des discussions officielles. La décision doit être prise auparavant, mais de façon que ces dates limites ne tombent qu'après la fin des discussions officielles, et de préférence les lundis, car il est utile de pouvoir disposer d'une fin de semaine entre-temps.

Troisièmement, un paragraphe du dispositif qui traitera, j'en suis certain, des moyens et des ressources devrait mentionner clairement la nécessité de disposer d'autres salles de conférence. On peut demander soit «d'autres salles de conférence pour la tenue de séances officielles», soit simplement «d'autres salles de conférence». Mais ces derniers mots devraient figurer dans un paragraphe du dispositif qui traite des moyens et des ressources.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Effectivement, comme j'ai eu l'occasion de le dire, les membres du Bureau ont accordé une attention particulière à la possibilité de présenter à la Commission un projet de résolution portant sur cette question. Ce projet fait encore l'objet de discussions, mais je n'ai aucune objection à demander au Secrétariat de distribuer ledit document de manière officieuse, puisque, comme je l'ai dit, ce document n'a pas

encore été présenté officiellement à la Commission. Mais son examen officieux peut nous être utile et nous aider dans notre examen de cette question.

**M. Marín Bosch** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, que nous jugeons très opportune, sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. Nous vous remercions également de votre présentation claire de la question.

La Première Commission examine des questions nombreuses et variées qui revêtent une grande importance pour la communauté internationale, et l'histoire de la Première Commission nous montre qu'il n'est pas possible de parvenir à un accord sur toutes les questions inscrites à notre ordre du jour. Mais ce que nous pouvons faire, ou du moins tenter de faire, c'est de mieux comprendre les positions défendues par les différents groupes ou les différentes délégations au plan individuel. À cette fin, nous estimons que le processus amorcé il y a de nombreuses années, qui a été stimulé l'an dernier sous la direction de l'Ambassadeur Adolf von Wagner, de l'Allemagne, doit se poursuivre. Et comme le disait tantôt le représentant du Pakistan, ce doit être un processus qui doit faire l'objet d'un examen constant dans cette salle.

Ce qui importe c'est de conférer un dynamisme accru à nos travaux et, surtout, d'assurer une meilleure concentration et d'éviter les pertes de temps inutiles. Nous avons pu constater cette année que nombreuses sont les réunions et les heures que nous perdons inutilement à la Première Commission. Qu'avons-nous appris et que pourrions-nous faire pour améliorer nos travaux?

Comme je le disais, il s'agit de conférer un dynamisme accru à nos débats. Jusqu'à maintenant, nous avons suivi deux phases bien distinctes : un débat général, qui est plutôt un monologue ou une série de monologues, suivi de la prise de décisions sur des projets de résolution, dont la teneur de certains d'entre eux n'est malheureusement pas débattue avec toute la profondeur que méritent les questions examinées. Cette année, nous entamons ce que nous avons appelé la troisième phase, soit le débat dit structuré qui, comme l'ont signalé le Président et l'Ambassadeur Kamal, a aussi été une répétition de la série de monologues prononcés lors du débat général.

L'impression que j'ai après de nombreuses années de présence à la Première Commission est qu'il nous faudrait une étape ou une phase initiale qui soit antérieure au débat général. Je me permettrai de soumettre à la réflexion des

représentants ici présents l'idée suivante : il faudrait que nous disposions d'une semaine de «réchauffement», de «mise en forme». C'est-à-dire que, au lieu d'arriver ici et d'entamer le débat général le premier jour, nous disposerions d'une semaine pour pouvoir nous réunir et pour que les différents groupes et délégations puissent s'informer et présenter leurs idées sur ce qu'ils voudraient que la Première Commission fasse au cours de l'année en question.

Des idées pourraient être avancées comme, par exemple, celles qu'a présentées le Mouvement des pays non alignés au sujet de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Des idées pourraient être présentées sur certains des nouveaux projets de résolution de cette année 1994. Cela nous aiderait à nous faire une idée de l'orientation que prendra la discussion, et cela nous permettrait de faire du débat général prévu la semaine suivante un débat un peu plus stimulant et, surtout, d'être mieux informés de nos activités au sein de la Première Commission.

Comme les membres de la Commission le savent, nous venons ici, et nous sommes nombreux — moi y compris — à répéter nos déclarations de l'année précédente sur les divers points de l'ordre du jour auxquelles nous ajoutons très peu d'éléments nouveaux. Le débat général serait plus stimulant si nous disposions de la «semaine préparatoire» dont j'ai déjà parlé.

Toutefois, il nous faut trouver un moyen de favoriser le caractère informel de nos travaux. Nous devons trouver un moyen — et je pense que la proposition du Pakistan à cet effet est bonne — de nous rencontrer dans une salle où l'échange direct d'opinions est possible. Aussi, dans le texte que le Bureau semble préparer, je demanderais que soit considérée la possibilité d'inclure une quatrième phase, cette phase initiale d'échange informel d'opinions pour connaître les intentions des délégations pour la session en cours de l'Assemblée générale. Cela éviterait, entre autres, la répétition inutile de certaines résolutions, qui, heureusement, sont maintenant moins nombreuses, et permettrait aux délégations d'accorder plus d'attention aux propositions qu'elles soumettent à la Commission.

**M. Ramaker** (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Comme les deux orateurs qui m'ont précédé, je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu convoquer cette réunion sur la «Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission», document A/49/579. Nous pensons que cette réunion est très utile et qu'il est tout à fait indiqué d'exa-

miner ici aujourd'hui la manière d'améliorer nos méthodes de travail.

Cette séance de ce matin — et j'espère qu'il en sera de même pour celle de cet après-midi — se déroule dans le cadre de la revitalisation de nos travaux, de l'amélioration de leur efficacité et de leur rationalisation, chaque fois que cela est possible. Il s'agit donc de faire de la Commission une instance idéale dans laquelle, à la fin de la journée, nous serions amenés à prendre un certain nombre de décisions.

Il est important pour la Première Commission d'organiser ses travaux de façon qu'ils aboutissent — vu qu'ils sont déterminants — aux meilleurs résultats possibles. Comme l'a dit l'Ambassadeur Marín Bosch, nous ne pouvons être d'accord sur tout, mais nous devons explorer toutes les possibilités qui s'offrent à nous pour parvenir aux meilleurs résultats possibles. Pour cela, nous devons examiner de très près la façon dont nous travaillons.

À l'instar de nombreuses autres délégations, nous pensons que le débat général est, certes, fort utile, mais il nous paraît aussi qu'au fil des années, il s'est transformé en une série de monologues, qui ne sont pas inutiles puisqu'ils permettent de mieux éclairer les positions des délégations, mais qui ne représentent néanmoins qu'un point de départ. Donc, nous avons besoin, en plus du débat général, d'une autre méthode de travail qui offrirait le maximum d'occasions aux délégations pour se parler, se consulter, avoir le temps de rendre compte, le cas échéant, à leur capitale, afin de faire en sorte qu'il n'y ait pas de malentendu sur les positions des délégations ou des groupes de délégations. Ainsi, nous pourrions éviter certaines surprises qui surgissent parfois et qui n'auraient pas lieu avec ce genre de consultations.

Nous avons expérimenté cette année pour la première fois une nouvelle méthode d'organisation de nos travaux : l'approche en trois phases dont la deuxième porte sur les discussions informelles «structurées». Nous n'avons pas encore tiré de conclusion définitive quant à savoir si ces discussions sont utiles ou quelle est la nature précise de leur objectif. Néanmoins, et comme les orateurs précédents, nous sommes plutôt favorables à cette méthode de travail. Nous pensons aussi qu'il est trop tôt pour nous prononcer définitivement à ce sujet. Comme pour de nombreuses questions qui relèvent de la diplomatie multilatérale, il faut du temps pour tout, et cela s'applique aussi aux modifications des méthodes de travail d'une commission, telle que la Première Commission, qui a ses propres traditions.

Nous pensons donc qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives quant à ces discussions informelles «structurées». En principe, il nous semble qu'elles offrent un outil fort utile, comme je l'ai déjà dit, aux délégations qui leur permet de connaître les positions, les marges de souplesse, les possibilités de compromis, les intérêts vitaux des autres. Ces débats nous permettraient d'aboutir aux meilleurs résultats possibles.

S'agissant de la rationalisation de nos travaux, nous espérons que notre Commission saura trouver la voie appropriée. Cette rationalisation est tout à fait utile et, comme l'a suggéré l'Ambassadeur du Pakistan, nous pensons que des services de conférence supplémentaires — une salle de conférence qui nous permettrait de procéder à des consultations et à des échanges de vues informels — seraient fort utiles. Ma délégation — et elle n'est certainement pas la seule — considère que cela doit se faire de façon générale dans les limites des ressources financières disponibles; mais, là encore, je crois qu'il y a moyen de trouver une solution. Je m'associe sans réserve à la suggestion de l'Ambassadeur du Pakistan selon laquelle il faudrait examiner la question de savoir si des salles de conférence supplémentaires pourraient être mises à la disposition de la Commission.

Je voudrais parler brièvement du programme de nos réunions. Comme l'Ambassadeur Marín Bosch l'a dit, je crois, nous devrions également mieux utiliser le temps qui nous est imparti. D'après notre expérience de cette année, je note qu'effectivement, certains vides dans notre programme n'ont pas été utilisés au mieux à des fins de consultations officieuses, tout simplement parce que les délégations sont éparpillées dans toute la ville de New York dans leurs missions respectives. Ce n'est pas un problème facile à résoudre, mais nous devons en parler. La Première Commission, telle qu'elle fonctionne actuellement, représente une sorte de marché aux idées et aux initiatives, et nous devons veiller à utiliser dans toute la mesure du possible cette fonction qui lui est propre.

Je dirai pour terminer que ces méthodes de travail qui sont nouvelles cette année nous inspirent des sentiments quelque peu mitigés, mais que nous les considérons tout de même sous un angle très positif. Nous estimons que nous nous sommes engagés sur la bonne voie s'agissant de créer les conditions nécessaires pour nous permettre d'arriver à mieux comprendre nos positions mutuelles sur les diverses questions — et, de fait, elles sont diverses — dont est saisie la Première Commission.

**M. Salmi** (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes d'avis que la rationalisation des travaux de la Première Commission doit se poursuivre. À cet égard, je voudrais vous remercier, personnellement, Monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, remercier les autres membres du Bureau, pour les efforts que vous avez déployés en vue de donner suite aux résultats des consultations que nous avons tenues lors de la dernière session.

Je voudrais dire quelques mots à propos du cadre général. Nous n'envisageons pas la rationalisation comme une question n'intéressant qu'une Commission, ou seulement un groupe d'experts, mais nous la considérons comme faisant partie d'un effort plus vaste destiné à renforcer et à revitaliser l'Assemblée générale. Le renforcement des capacités de la Première Commission de traiter des questions actuelles consoliderait le rôle de l'Assemblée générale en général en tant qu'organe central du système des Nations Unies. Par conséquent, l'objectif devrait naturellement être de rétablir le rôle de la Première Commission en tant que commission politique principale de l'Assemblée générale, comme cela avait été prévu au départ.

Dans le cadre de cet effort de rationalisation, nous sommes favorables également à une étude de l'ordre du jour en matière de désarmement. Jusqu'à présent, cette étude n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite et, par conséquent, j'ai écouté avec un grand intérêt ce qui a été dit à ce sujet. Au lieu d'examiner un certain nombre de points obsolètes de l'ordre du jour actuel et des projets de résolution qui se répètent année après année, la Première Commission devrait pouvoir se concentrer sur des tâches qui contribuent véritablement à la paix et à la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui, parmi lesquelles devraient figurer les questions relatives au désarmement et à la sécurité, d'une portée plus vaste.

La résolution 48/87 adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale a donné l'esquisse d'une nouvelle structure des travaux de la Commission. Cette année d'essai a montré que cette voie valait la peine d'être suivie. Dans nos travaux futurs, nous ne devons pas oublier que l'objectif de l'approche par thèmes n'est pas de répéter de longues interventions dans lesquelles des positions bien connues sont reprises année après année. Au contraire, l'objectif est de s'écarter d'un tel débat général pour passer à un échange de vues plus animé. Nous espérons que le temps imparti à ce type traditionnel de débat général pourra être encore abrégé.

Naturellement, la partie thématique des travaux de la Première Commission doit être mise au point sur la base de l'expérience de cette année. L'année prochaine, nous espé-

rons avoir un débat plus ciblé sur les questions clefs. La discussion thématique doit également être envisagée comme préparant le terrain pour l'examen des projets de résolution.

Nous considérons que ce travail de rationalisation est un processus continu et évolutif. À tous les stades, dans de nombreuses questions quotidiennes de gestion, le rôle du Président de la Commission et d'autres membres du Bureau, ainsi que celui du Secrétariat, est important. Mais la Commission dans son ensemble doit être prête à faire preuve de leadership en prenant les décisions qui s'imposent.

Nous nous félicitons, à ce stade, qu'on ait pris l'initiative de prendre également des décisions sur la rationalisation à la présente session de l'Assemblée générale, et nous espérons que cela représentera un progrès supplémentaire dans le processus actuel de rationalisation.

**M. Stelzer** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion et d'avoir formulé l'ordre du jour d'une façon si précise.

Je conviens avec les orateurs qui m'ont précédé que le processus de rationalisation est un processus graduel et progressif. Tous les ans, nous essayons d'améliorer les travaux de la Première Commission dans le cadre des limites imposées par le consensus. L'année dernière, comme on l'a fait remarquer, a été très importante : nous avons procédé à des consultations de fond sur la rationalisation des travaux, et bien que nous n'ayons pu atteindre un consensus sur un projet de résolution, nous avons été à même d'arriver à un large dénominateur commun sur la structure à adopter pour nos travaux.

Ma délégation voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir tenu compte des idées exprimées lors des consultations qui se sont déroulées l'année dernière lorsque vous avez défini les travaux de cette année, et d'avoir mis à l'essai cette année certaines des idées consensuelles exprimées l'an dernier.

Comme on l'a déjà fait remarquer, il est peut-être trop tôt pour tirer des conclusions précises sur la façon dont nous avons abordé cette nouvelle structure cette année. Nous semblons d'accord pour dire qu'il nous faut davantage de temps pour procéder à des consultations poussées et ciblées sur les questions à l'examen, à une discussion réellement ciblée et structurée. Alors que nous approchons de la deuxième phase — ladite discussion structurée — de nombreuses délégations ont des idées différentes sur la

façon dont on doit procéder : doit-elle compléter la première phase du débat général ou doit-elle plutôt se rattacher à la troisième phase, l'examen des projets de résolution spécifiques qui seront présentés?

Ma délégation a son point de vue sur la façon dont ce processus a fonctionné cette année, et il est plus positif que celui des orateurs précédents. Nous avons le sentiment que le débat général a été plus structuré cette année et que bon nombre d'interventions ont été plus précises, plus concises et plus ciblées.

Bien sûr, il y a eu beaucoup de répétitions. Bien que le monde change, tout ne change pas; certaines choses restent les mêmes, et nous parlons de ces choses dans le débat général. Mais nous estimons que le débat général s'est amélioré.

De nombreuses délégations ont participé à la discussion «structurée» lors de la deuxième phase. Là aussi, nous avons observé certaines répétitions et la réaffirmation de positions déjà connues. Mais un certain nombre de déclarations très franches ont aussi été faites sur des questions qui touchaient aux intérêts des délégations. La deuxième phase pourrait donc satisfaire les attentes propres à différents courants de pensée existant au sein de la Commission. Elle pourrait compléter la première phase, pendant que nous continuerions de concentrer notre attention sur un certain nombre de questions qui nous tiennent à coeur. En même temps, l'examen de ces questions conduit à la troisième phase, car le projet de résolution reflète les questions auxquelles nous accordons le plus d'attention. Ainsi, ce débat «structuré» pourrait servir d'excellent lien entre les première et troisième phases.

Vous avez parlé, Monsieur le Président, d'un document décrivant les efforts déployés par le Bureau pour tirer les conclusions des travaux menés pendant la première phase du débat de la présente session. Je crois que ce document vient d'être distribué, et je vous remercie, Monsieur le Président, de l'avoir mis à notre disposition. Ce document semble traduire un effort très prudent et très mesuré pour tenir compte des résultats des consultations tenues l'an dernier et d'un certain dénominateur commun propre aux travaux accomplis jusqu'à maintenant cette année. Il semble ne pas exclure une nouvelle évolution de la situation et rend très bien compte de la démarche graduelle et du processus dynamique de rationalisation, tel qu'il a été décrit au cours de la présente séance.

Ma délégation convient que nous devrions parler d'une démarche par phases. La démarche en trois phases que nous

avons définie l'an dernier s'étant révélée très difficile à mettre en pratique, il serait peut-être préférable de parler seulement d'une «démarche par phase» sans la définir ni la limiter à un certain nombre de phases. En effet, il existe en réalité plus de trois phases : il y a le débat général, la discussion structurée, l'examen de tous les projets de résolution, les décisions au sujet des projets de résolution et, bien sûr, la dernière phase qui concerne la question de l'Antarctique.

Nous portons beaucoup d'intérêt à la deuxième phase, c'est-à-dire à la discussion «structurée». Bien que «structurée», la discussion n'est pas censée imposer de limites aux délégations. «Structurée» signifie que nous adoptons une démarche thématique, comme l'an dernier, en débattant chacun des sujets d'étude en application de la résolution 48/87, dans laquelle nous avons regroupé tous les sujets d'étude sous 10 intitulés. Ainsi, la discussion devient prévisible, et les délégations peuvent, dans une certaine mesure, se préparer et répondre aux déclarations faites par d'autres délégations lors de la discussion officielle. Nous appuyons également ce mode de discussion officielle menée avec l'appui des services de conférence. Nous apprécions grandement le fait qu'aucun procès-verbal ne soit établi, car la discussion s'en trouve ainsi stimulée.

Nous tenons aussi à ce que ces discussions aient lieu dans des locaux appropriés. Certains orateurs précédents ont indiqué qu'il pourrait être préférable de se réunir dans une salle plus petite. L'expérience acquise cette année montre qu'un grand intérêt a été accordé à la deuxième phase, à tel point que nous n'aurions vraiment pas pu nous réunir dans une salle plus petite, car il aurait été impossible d'accueillir toutes les délégations intéressées. Il existe donc des limites au plan matériel. Ce mode de discussions officielles devrait être exploité et amélioré dans les années à venir.

Le projet de résolution qui a été distribué sous une forme préliminaire évite la microgestion des travaux de la Première Commission. Il met l'accent sur les éléments les plus importants, c'est-à-dire la structure, sans empêcher les futurs présidents d'ajouter leurs propres idées ou d'exercer leur prérogative pour suggérer la structure des travaux de la Commission, dans le cadre de la structure définie dans le projet de résolution.

Un paragraphe toutefois reflète certaines des situations que nous avons vécues cette année. Ainsi, il exprime la conviction que les déclarations prononcées durant le débat général devraient être plus structurées, plus précises, plus concises. Il ne limite pas la durée des déclarations à un nombre de minutes précis, mais recommande seulement

qu'elles ne dépassent pas une certaine limite. Cela pourrait contribuer à structurer un peu mieux le débat.

Le projet de résolution suggère aussi que les séances de la deuxième phase soient organisées de manière officielle mais avec le concours des services de conférence appropriés et que la discussion soit structurée selon les grands sujets d'étude énumérés dans la résolution 48/87. Il fait état également d'une date limite pour la présentation des projets de résolution. Cette année, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait reporter cette date limite parce que la date limite initiale tombait pendant la deuxième phase. Comme l'a signalé l'Ambassadeur Kamal, la date limite devrait tomber après la fin de la deuxième phase. Ici, nous convenons pleinement que le paragraphe 4 c) du projet de résolution devrait être légèrement reformulé, car il stipule que la date limite devrait être «fixée». Ce passage du projet de résolution signifie, bien sûr, que c'est à la fin de la deuxième phase qu'elle devrait être fixée. Une meilleure formulation est donc de mise ici, comme l'a suggéré l'Ambassadeur Kamal.

Le projet de résolution recommande également que l'examen de tous les projets de résolution se fasse selon le même regroupement par grands sujets d'étude qui a été adopté pour la deuxième phase. Cela reflète la dynamique de nos travaux.

Le paragraphe 6 exhorte le Secrétaire général à fournir, compte tenu des contraintes actuelles en matière de ressources, les moyens appropriés pour le programme de travail de la cinquantième session. Il ne mentionne pas de salles de conférence additionnelles mais, comme certains l'ont indiqué, il pourrait être approprié d'ajouter une telle mention. Nous pourrions certainement appuyer la suggestion relative aux

«moyens appropriés, aux salles de conférence additionnelles et aux ressources permettant la mise en oeuvre du programme de travail pour la cinquantième session de la Première Commission.»

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir fait l'effort de donner aux délégations la possibilité de s'exprimer au sujet de la rationalisation dans le contexte d'un processus dynamique et d'avoir pris l'initiative de formuler dans un projet de résolution préliminaire l'expérience acquise l'an dernier et cette année et de l'avoir présenté à la Commission. Non seulement nous appuyons le projet de résolution mais, en tant que membre du Bureau, nous nous en sommes portés coauteurs.

**M. Poptchev** (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation aussi aimerait contribuer à cet échange de vues utile sur la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission. Comme nous l'avons déjà dit, la pratique du regroupement des points de l'ordre du jour s'est révélée être une mesure appropriée. La démarche «en trois phases» relative à la structuration des travaux de la Première Commission a été considérée naturelle et logique et donc acceptée par les délégations, et nos travaux se sont par conséquent déroulés de manière ordonnée et harmonieuse.

Par ailleurs, ma délégation estime que certaines autres améliorations pourraient être envisagées.

À cet égard, nous voudrions souligner le fait que la Commission n'est pas parvenue à examiner certaines «questions clefs» propres à chacun des principaux thèmes, comme envisagé dans le projet de résolution provisoire.

Tout d'abord, nous pensons que si le débat «structuré» avait été réglé en détail, la Commission aurait pu examiner, dans le cadre du thème d'un traité d'interdiction complète des essais, des questions telles que la portée de l'interdiction, la structure et le fonctionnement de l'instance chargée de la mise en oeuvre et la composition de son conseil exécutif. Nous ne voulons pas dire par là que l'on doive faire participer la Première Commission aux négociations — qui sont la prérogative de la Conférence du désarmement — mais plutôt stimuler le soutien politique et élargir la compréhension conceptuelle du désarmement futur et des accords en matière de limitation des armements et d'autres questions importantes relatives à la maîtrise des armements et au désarmement.

Les conventions relatives au désarmement deviennent de plus en plus complexes et ramifiées. De plus, elles sont censées être des instruments recueillant l'adhésion universelle; c'est pourquoi le soutien politique en faveur de ces conventions et leur compréhension par les États ne participant pas directement aux négociations sont particulièrement nécessaires. La discussion des «questions clefs» pertinentes au sein de la Première Commission offre une bonne occasion de s'efforcer de nouveau de coordonner la volonté politique des États sur les principales questions politiques et d'élargir le fondement intellectuel et le caractère universel des instruments de désarmement. Bref, l'examen des questions dites «questions clefs» nous paraît utile.

En second lieu, s'agissant des améliorations éventuelles, ma délégation aimerait attirer l'attention de la Commission sur la possibilité d'avoir des consultations

pendant un jour ou deux, non seulement sur les projets de résolution et de décision, mais aussi sur les tendances générales et les faits nouveaux concernant la maîtrise des armements. Cette période de consultations pourrait se tenir entre la deuxième et la troisième phases du planning actuel de la Commission.

La troisième remarque que ma délégation tient à faire concerne l'état global du mécanisme de désarmement, qui, de l'avis général, subit en ce moment une transformation, ce qui est tout à fait naturel vu que les relations internationales elles-mêmes fluctuent continuellement. En nous efforçant de rationaliser les travaux de la Première Commission, nous devrions donc ne pas être trop ambitieux. La communauté internationale n'a toujours pas trouvé la meilleure approche organisationnelle d'un fonctionnement efficace de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement des Nations Unies. Nous suggérons donc que ceux qui s'occupent de la maîtrise des armements et de désarmement adoptent une approche intégrée de la question de la rationalisation des travaux du mécanisme de désarmement dans son ensemble. Cela devrait se refléter dans l'ordre du jour de la Première Commission et dans le débat d'aujourd'hui sur la question.

**M. King** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*): Au nom de ma délégation également, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui. C'est en effet la première occasion qui nous a été donnée d'examiner les résultats des efforts de rationalisation entrepris en vertu de la résolution 48/87 adoptée l'an dernier par l'Assemblée .

Le principal nouveau facteur dans cette rationalisation a été l'approche graduelle de nos travaux, en particulier l'introduction de la nouvelle phase de débat «structuré». Ma délégation estime franchement que les résultats ont été bien plus utiles que nous l'avions espéré. S'il se peut qu'il y ait des problèmes dans ce domaine, ils sont à mettre au compte de la nouveauté de l'expérience elle-même et au fait que les délégations ont besoin de voir comment ça marche en principe avant de pouvoir commencer à améliorer leur propre façon de contribuer au débat. À cet égard, ma délégation est disposée à redoubler d'efforts pour qu'on puisse tirer davantage parti de la phase de débat.

Il nous faut aussi tester davantage les autres idées avancées en matière de rationalisation. L'idée d'essayer d'obtenir un lieu de réunion mieux adapté à nos discussions informelles est effectivement une bonne idée. Un espace plus réduit entraînerait évidemment le genre de problèmes évoqués par d'autres orateurs, comme la difficulté

d'accueillir les membres intéressés par ce type de discussion. Ce à quoi nous devrions donc peut-être songer n'est pas tant de disposer d'une salle plus petite mais de réaménager notre salle de façon à satisfaire ceux qui souhaitent que les discussions soient plus informelles, mais sans les problèmes de manque de place, de la difficulté à entendre les orateurs et autres problèmes rencontrés dans une salle surpeuplée.

Je pense également que nous devrions examiner une autre idée qui a déjà été évoquée : une plus grande souplesse dans la programmation de nos réunions. À cet égard, je crois que le Bureau devrait pouvoir s'adapter plus rapidement aux nécessités de discussion changeantes de la Commission. Quelle que soit l'année, notre charge de travail semble connaître des pointes et des ralentissements, et le planning des réunions doit en tenir compte. C'est pour cette raison que je considère que l'idée de permettre au Bureau d'avoir davantage son mot à dire dans la programmation des réunions — idée figurant dans le projet de résolution provisoire qui vient d'être distribué — me semble excellente.

De toute manière, je pense qu'il importe de ne pas surcharger le programme de rationalisation. Comme l'a indiqué un autre orateur, nous ne devons pas permettre que la rationalisation des travaux de la Première Commission compense en quelque sorte notre incapacité à rationaliser le fond de la question du désarmement, vu qu'il n'y a aucun changement structurel que nous puissions apporter à la Première Commission qui puisse compenser notre incapacité à nous entendre sur les questions, besoins et priorités en matière de désarmement auxquels nous sommes confrontés. Si nous pouvions le faire, je crois que l'organisation et la structure de la Première Commission suivraient sans difficulté.

À l'instar des orateurs précédents, nous pensons donc qu'il faut progresser dans les délibérations sur les idées de rationalisation qui ont été soumises. Il nous faut en particulier tester davantage l'idée d'un débat consacré à une question. Cela permet réellement de pouvoir espérer faire quelque chose de très important : réduire l'écart entre la structure de la discussion officielle de la première phase et les négociations très informelles de projets de résolution qui se tiennent dans les couloirs ou autour d'une tasse de café. Cette étape supplémentaire montre une capacité à améliorer la communication et la compréhension sur les questions spécifiques dont nous sommes saisis.

Enfin, n'ayant jeté qu'un simple coup d'oeil au projet de résolution provisoire distribué par le Bureau, notre impression est qu'il semble à première vue conforme à

l'esprit du débat sur la rationalisation qui se déroule en ce moment. Ce projet pourrait en fait devenir une bonne base de discussions ultérieures, et nous espérons de plus qu'il pourra servir de base cette année à l'élaboration d'une résolution finale de la Première Commission concernant la rationalisation.

**M. Chandra** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir initié la discussion sur ce sujet. Nous voudrions également saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur von Wagner de nous avoir fait démarrer sur cette voie.

Je voudrais en particulier vous remercier également, Monsieur le Président, pour les documents que vous avez fait distribuer sur ces questions.

Nous sommes d'accord sur l'ensemble du document concernant la rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission qui a été distribué. Je conviens avec tous les orateurs qui m'ont précédé que ce texte traduit l'esprit que nous recherchons.

Je reconnais également avec eux qu'il faut en permanence examiner ce point et adapter aux réalités nos idées et nos observations sur cette question. Il faut, cependant, veiller, s'agissant des points de l'ordre du jour, à ne pas oublier les priorités qui ont été définies à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour en venir à l'expérience de cette année, il semble que le débat officiel n'a pas donné les résultats attendus. Cela vient peut-être du fait que nous en attendions trop, mais il faut reconnaître qu'au cours de cette phase les échanges ont souvent été brillants. Il conviendrait de continuer sur cette voie et, l'expérience aidant, les résultats pourraient être considérablement améliorés, ce qui devrait permettre à cette phase particulière de la session de devenir l'une des plus utiles. De plus, c'est là un domaine qui devrait d'après nous être retenu. Conformément à l'idée exprimée par certaines délégations, il conviendrait de lui donner un titre assez neutre et ne pas l'appeler structure. Cela dit, examinons toutes ces idées.

D'après ma délégation, il y a en fait quatre phases — le débat d'ouverture, le débat officiel, l'examen des résolutions et la prise de décisions.

S'agissant du débat d'ouverture, l'idée préconisée par l'Ambassadeur Bosch de procéder à un exercice d'échauf-

fement retient mon attention. Les départs à froid sont en effet mauvais et l'idée d'un exercice d'échauffement est donc séduisante. Cependant, la question est de savoir si nous aurons assez de temps au cours de cette phase pour procéder conformément à la ligne d'action proposée par l'Ambassadeur Bosch, à savoir : mener le débat et faire des déclarations et, en même temps, tenir des réunions de groupe où des questions seraient discutées et des idées échangées. Une source de renseignements s'ensuivrait naturellement pour la phase suivante — le débat officieux. Au cours du débat officieux, mis à part les échanges auxquels les délégations sont habituées, cette phase pourrait leur servir à élaborer des projets de résolution et à rechercher le consensus avant qu'elles n'abordent les troisième et quatrième phases.

Ce sont là certaines de nos idées préliminaires, qui demandent à être examinées attentivement. Certes, nous aimerions que l'idée du débat officieux soit retenue, à condition que des salles de conférence soient disponibles pour accommoder la plupart des délégations. Nous attachons une importance particulière à cette question.

S'agissant de la question des dates limites, il conviendrait qu'elles suivent les débats officieux, cette période étant favorable aux projets de résolution qui sont proposés.

**M. Arnhold** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, et remercier également de leurs efforts toutes les délégations qui ont participé à la rédaction de la résolution sur la rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission.

Un tel projet nous met, pensons-nous, réellement sur la bonne voie — vers la mise en place d'un modèle qui montrera clairement que la rationalisation des travaux de la Commission est un processus continu et suivi et qui nous aidera certainement à nous préparer pour l'année prochaine.

En examinant le processus de rationalisation et son objectif, il faut certes tenir compte des expériences acquises préalablement à la mise en route du processus et ne pas oublier les incertitudes éprouvées alors. Celles-ci venaient en particulier du fait qu'il y avait entre le débat général et le vote une période consacrée non pas à l'examen de questions de fond mais à des consultations officieuses sur des projets de résolution sans qu'aucun projet de résolution ne soit discuté en détail à la Commission.

Cette année nous avons d'emblée adopté l'approche qui convient — une discussion « structurée » —, même si, comme la Commission en est consciente, la solution idéale est loin d'avoir été trouvée. Une solution idéale ne peut être l'aboutissement d'une procédure, et il faut savoir reconnaître que ce sont les délégations elles-mêmes qui contribuent à animer le débat, devant permettre de trouver des solutions aux problèmes que posent certains projets de résolution. Pour l'essentiel, compte tenu des leçons tirées des premières expériences de cette année — qui ont été encourageantes à certains égards et moins satisfaisantes à d'autres — il faut savoir que pour rendre cette période plus efficace l'année prochaine il faut nous y préparer dès maintenant.

Comme on le sait, la façon de se préparer à cette période variera selon les délégations, chacune d'elles devant agir en fonction des instructions qui lui sont données et du degré de latitude dont elle jouit pour certaines questions. Des délégations qui dépendent d'instructions écrites devront en obtenir pour certaines des questions examinées pendant cette période structurée, tandis que d'autres qui jouissent d'une plus grande latitude devraient être encouragées à en user pour évoluer vers des positions communes au cours de la phase structurée.

Nous nous félicitons particulièrement des paragraphes du dispositif du projet de résolution qui montrent clairement qu'il s'agit d'un processus continu et que la question sera de nouveau examinée, l'année prochaine.

Par conséquent, nous remercions la Commission des efforts qu'elle a déployés en espérant que le projet de résolution sera adopté sans être mis aux voix.

**M. Westdal** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et remercie aussi les membres du Bureau de la Commission, du temps, des efforts et de l'imagination que vous consacrez à cette tâche.

Je voudrais également dire que l'expérience de cette année a été mitigée. Elle n'a peut-être pas répondu à certaines attentes. Il est vrai qu'il y a eu toute une suite de monologues, et s'il est vrai que certaines déclarations n'ont fait que reprendre la teneur de déclarations officielles entendues pendant le débat général, il y a eu malgré tout des échanges révélateurs et plus spontanés. Les changements dans le domaine multilatéral prennent du temps et il convient de poursuivre cette expérience.

J'espère que, l'an prochain et au-delà, nos débats officieux seront plus fructueux à mesure que les délégations

s'habitueront au changement et qu'elles viendront à New York préparées pour ces débats officiels.

Je souscris aux remarques qui ont été faites quant à la nécessité de trouver un cadre plus propice à des discussions officielles dynamiques. D'autres salles sont plus aptes à offrir un tel cadre et à permettre aux groupes de travail de se concentrer sur tel ou tel sujet.

Je souscris de même à la proposition tout à fait intéressante faite par l'Ambassadeur Marín Bosch en faveur de la tenue d'une session officielle de «mise en train» qui nous permettrait de faire connaître nos intentions avant d'avoir à traiter d'un texte écrit, ainsi qu'en faveur d'un cadre où nous pourrions discuter d'idées — notamment d'idées novatrices — et de suggestions nouvelles, plutôt que de devoir nous en tenir à des remarques écrites, préparées à l'avance, au sujet de propositions qui ont déjà trouvé leur expression dans des résolutions officielles.

Enfin, je pense que tous ces changements contribueraient à la réalisation d'un objectif préconisé par le Canada depuis longtemps et que je sais être partagé par de nombreuses délégations, à savoir mieux intégrer le travail de la Première Commission dans le contexte plus large de l'ordre du jour de la sécurité internationale, de manière à approfondir notre compréhension des concepts de la diplomatie préventive, des mesures de confiance et de consolidation de la paix après les conflits, et de maintien de la paix de façon plus générale.

**M. Moradi** (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, à l'instar des orateurs qui l'ont précédée, ma délégation vous remercie d'avoir convoqué cette séance sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. Je me contenterai de parler de la semaine consacrée au débat «structuré» portant sur des questions précises et du projet de résolution provisoire distribué il y a quelques instants.

Comme plusieurs délégations l'ont dit, les résultats du débat «structuré» sur des questions précises n'ont pas été aussi satisfaisants et positifs que nous l'espérions. Mais il a été utile et, comme l'Ambassadeur Kamal l'a suggéré, nous devrions peut-être le poursuivre pendant encore un an ou deux et procéder alors à une évaluation.

En outre, nous pensons qu'il faudrait encourager davantage d'États à participer au débat «structuré» sur des questions précises. Peut-être faudrait-il aussi encourager les délégations à présenter leurs projets de résolution à la Première Commission durant cette période, de façon que

des consultations officielles puissent être menées à leur sujet et que les séances tenues par la suite soient plus fructueuses. Nous sommes convaincus que si les projets de résolution étaient discutés cette semaine-là, il y aurait moins de controverse quant au fond de la question à une étape ultérieure des travaux de la Première Commission.

Nous appuyons également l'idée exprimée par l'Ambassadeur Kamal au sujet de la date limite de présentation des projets de résolution, laquelle suivrait la deuxième phase des travaux de la Première Commission, c'est-à-dire la semaine de travail officiel. La proposition de l'Ambassadeur Marín Bosch de consacrer une semaine à la «mise en train» est également intéressante. Toutefois, nous pensons que si le débat général suit la semaine de «mise en train», il sera moins intéressant et plus monotone. Nous pensons malgré tout que cette idée mérite d'être étudiée.

En ce qui concerne le projet de résolution provisoire qui vient d'être distribué, nous avons commencé à l'examiner et il nous semble équilibré. Toutefois, nous voudrions faire une ou deux remarques d'ordre mineur au sujet de ce projet de résolution.

Là où, dans le texte, l'Assemblée générale reconnaît la nécessité d'allouer davantage de temps, pendant les sessions annuelles de la Première Commission, à la tenue de consultations intensives et axées sur les questions dont la Commission est saisie, nous pensons qu'il conviendrait peut-être de remplacer le mot «davantage» par «suffisamment», car nous pensons que, les séances officielles étant moins nombreuses, moins de délégations seront en mesure d'assister aux séances de la Première Commission, ce qui fait que celle-ci ne pourra pas entendre leurs points de vue sur les questions en jeu. C'est ce qui s'est passé à la présente session avec la semaine consacrée au débat général officiel. Les petites délégations en particulier ont eu du mal à assister aux séances officielles.

Là où il est question que l'Assemblée générale prie le nouveau Président de la Première Commission de poursuivre les consultations, nous nous demandons si cette recommandation exclut la possibilité de tenir de nouvelles consultations sous l'égide de l'actuel Président de la Première Commission, comme cela a été le cas les années précédentes.

**M. Dembinski** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je pense que ce débat a été extrêmement utile, et je voudrais remercier le Bureau du projet de résolution sérieux qui vient de nous être distribué.

Je voudrais simplement faire quelques remarques à propos de deux mots employés dans ce document. Le premier est le mot «structuré». Le travail de la Première Commission a été «structuré», ou, si l'on veut, divisé en quatre phases distinctes, ce qui est une méthode d'organisation extrêmement utile. Mais la véritable innovation réside dans l'introduction de la deuxième phase appelée débat «structuré». À mon avis, ce ne devrait pas être réellement un débat «structuré» — mot qui a déjà été critiqué par certains orateurs — mais plutôt un débat «thématique». Je pense que plutôt que de débattre de questions précises dans la deuxième phase, nous devrions discuter de thèmes plus généraux.

Le second mot qui me paraît très important est le mot «officieux». Qu'entendons-nous par «officieux»? Bien entendu, la façon dont les gens sont placés répond au caractère informel des débats, mais une discussion plus franche suppose non seulement des déclarations sur la position précise des gouvernements mais aussi quelques idées nouvelles. Et pour arriver à échanger plus librement nos points de vue, je pense qu'il nous faut aller plus loin et faire précéder ce débat officieux de déclarations officielles afin de stimuler la discussion.

Ce n'est probablement pas au Président de la Commission de prendre part à un tel exercice, mais quelqu'un pourrait être invité à mettre en exergue, pour chacun des thèmes à l'examen, les vues les plus controversées et les plus opposées, et nous pourrions voir quelles seraient les réactions des différentes délégations. Nous pourrions alors participer à un débat plus animé et, en fait, plus informel à ce deuxième stade, ce qui nous aiderait certainement à nous préparer à une discussion ultérieure officielle sur des points particuliers de l'ordre du jour et sur des résolutions spécifiques.

**M. King** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais prendre la parole sur une question de procédure. Nous sommes saisis d'un projet de résolution préliminaire établi par les membres du Bureau. Le Président a-t-il l'intention d'avoir une discussion plus approfondie sur les éléments du projet de résolution préliminaire ou le débat que nous tenons maintenant suffira-t-il à apporter les ajustements nécessaires avant que le projet ne soit présenté officiellement?

Il serait bon de tenir une discussion plus approfondie, car il se pourrait que certains d'entre nous aient d'autres observations spécifiques à faire sur le projet une fois que nous l'aurons examiné plus en détail. En revanche, si la discussion que nous avons eue jusqu'à présent est jugée

suffisante, je voudrais alors faire quelques commentaires sur le texte lui-même.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : En ce qui concerne le point soulevé par le représentant des États-Unis, je voudrais dire que les membres du Bureau sont toujours en train d'examiner le projet de résolution, dont le texte a été distribué officieusement aux délégations pour examen. Toutefois, les idées présentées ce matin et celles qui le seront plus tard aujourd'hui aideront le Bureau à préparer la version définitive du projet qui sera, bien sûr, distribué officiellement en temps opportun. Toutes les idées qui pourront être présentées nous seront extrêmement utiles pour la préparation de la version définitive.

**M. Kamal** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : La remarque que je veux faire est fondamentalement la même que celle du représentant des États-Unis, à savoir que si nous passons directement à la présentation de ce projet de résolution, nous n'aurons pas le temps d'examiner certains amendements concernant la rédaction qui pourraient s'avérer nécessaires.

Ma délégation vient seulement d'avoir communication du texte de certains amendements que nous voudrions présenter pour examen, ce que nous pouvons faire tout de suite. Mais ces amendements, que je vais présenter, portent uniquement sur le texte dont nous sommes saisis :

En ce qui concerne la «structured discussion», le mot «structured» doit être remplacé par les mots «informal thematic», et la phrase se lirait donc comme suit : «informal thematic discussion of specific items...».

En ce qui concerne les dates limites, les mots «shall be established» utilisés dans le projet préliminaire donnent l'impression qu'une discussion à propos du moment où ces dates limites doivent être fixées ne commencera que lorsque la deuxième phase aura été achevée; or telle n'est pas l'intention des auteurs du projet. Je suggérerais donc que les mots «be established» soient remplacés par le mot «come», afin que les dates limites «shall come after the end of the second phase».

Le projet devrait faire référence aux «additional conference room facilities» à l'endroit approprié.

Les changements de libellé que nous suggérons ne tiennent pas encore compte de la suggestion du représentant du Mexique. Nous avons besoin de vos directives, Monsieur le Président, pour savoir si, avant que le projet définitif ne soit soumis, vous souhaiteriez avoir une discussion offi-

cieuse avec certaines délégations intéressées sur la façon dont cette idée particulière doit être rédigée et insérée, ou si l'on considère consensuellement qu'il vaut mieux la laisser de côté. Il faudra que nous disposions d'un peu de temps pour examiner cela d'ici à la présentation effective de ce projet.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Cet après-midi, nous continuerons cet échange de vues sur les aspects généraux, et sur toute suggestion qui pourrait être faite au sujet du texte officieux distribué aux délégations.

Une fois que nous aurons achevé cet échange de vues à la Première Commission, j'ai l'intention de tenir une réunion à laquelle toutes les délégations qui le souhaitent pourraient participer afin d'examiner ce projet d'une façon

plus structurée, si je puis me permettre d'utiliser encore ce mot, pour préparer le texte définitif qui sera présenté officiellement à la Commission.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission qui souhaite faire une déclaration.

**M. Kheradi**, Secrétaire de la Commission (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer la Commission que les pays suivants se sont portés coauteurs des projets de résolution suivants : la République-Unie de Tanzanie pour les projets de résolution A/C.1/49/L.12, A/C.1/49/L.25 et A/C.1/49/L.28, les États-Unis d'Amérique pour le projet A/C.1/49/L.23, la Géorgie pour le projet A/C.1/49/L.19, le Viet Nam pour les projets A/C.1/49/L.15 et A/C.1/49/L.22, et l'Argentine pour le projet A/C.1/49/L.44.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : La prochaine séance de la Commission aura lieu cet après-midi à 15 heures. Elle sera suivie d'une réunion officieuse à laquelle toutes les délégations qui souhaitent examiner le projet de résolution officieux qui a été distribué pourront participer. Cette réunion officieuse aura lieu dans la salle de conférence 8.

*La séance est levée à 12 h 20.*